

**SÉANCE DU 18 MAI 2021**

**21-05-120**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 11/05/2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

**Absente :**

Anne-Marie PRIEGNITZ

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**DEPLACEMENTS DOUX**

**MOBILITÉS ACTIVES : PLAN VÉLO - DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signé avec le Département de la Gironde,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant que, dans le cadre d'une crise sanitaire qui perdure, l'activité de la ville a repris et

qu'il est primordial de pouvoir maintenir les projets d'investissement dans le cadre des contrats «Action Cœur de Ville» et «Ville d'Équilibre»

Envoyé en préfecture le 25/05/2021  
Reçu en préfecture le 25/05/2021  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20210518-D\_21\_05\_120-DE

Considérant la mise en adéquation de la plupart des itinéraires vélos «Action Cœur de Ville 2025» de Libourne avec le Schéma directeur départemental,

Considérant le soutien du Département de la Gironde aux projets relatifs aux mobilités actives et notamment à l'aménagement d'itinéraires cyclables,

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'usage du vélo et plus généralement des mobilités actives, en cohérence avec la politique générale de transition écologique, des actions seront menées dans la perspective de :

- Créer un Réseau Express Vélo (REV) de 6 kms de pistes cyclables en site propre,
- Améliorer et développer les voies cyclables existantes et créer des voies inter-quartiers,
- Installer des « vélo-box » sécurisés dans les quartiers, à la gare et près des centres d'intérêt des Libournais,
- Doubler le nombre de vélos gratuits en libre-service et mettre en service des stations connectées 24h/24,
- Densifier les zones de stationnement pour les « deux-roues »
- Instaurer une zone 30 et des voies en double sens cyclable dans la bastide.

Considérant le budget de ces opérations, estimé à 1 719 855 € HT entre 2020 et 2024.

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation et le démarrage de ces opérations dès la fin 2020,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération – 1 719 855,50 € HT				
Dépenses		Recettes		
Consignes Vélos	112 732,00 €	DSIL	515 956,00 €	30 %
Pistes cyclables + stationnement	1 428 514,00 €	Département de la Gironde (coeff 1.2)	300 000,00 €	15 %
Double-sens cyclable	178 609,50 €	Autofinancement	903 899,50 €	55 %
<b>Total</b>	<b>1 719 855,50 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 719 855,50 €</b>	<b>100 %</b>

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 mai 2021,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel
- à solliciter un soutien financier au titre du report modal auprès du Département de la Gironde dans le cadre de l'opération précitée, à hauteur de 15 % du montant HT des dépenses, soit 300 000 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne  
26 mai 2021  
Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne